

Explication de votre compte de taxes municipales 2025

Comment s'expliquent les variations de vos taxes municipales par rapport à 2024?

Les variations de vos taxes municipales s'expliquent par un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. Haute de taxes

Pour le budget 2025, Gatineau propose une augmentation des taxes de 3,18 % pour le secteur résidentiel et de 4,18 % pour le secteur non résidentiel pour maintenir les services à la population. À cela s'ajoute une augmentation de 18,17 \$ du tarif des matières résiduelles.

2. Effet du rôle d'évaluation

À la suite de l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation le 1^{er} janvier 2024, les taux de taxation ont été ajustés en fonction de la variation moyenne de chaque catégorie (voir la section Taux de taxes selon la catégorie de l'immeuble). Si la valeur de votre propriété augmente davantage que la valeur moyenne de votre catégorie, votre hausse de taxes est plus grande. Dans le cas contraire, la hausse est moindre et peut même diminuer. L'application de l'étalement vient toutefois atténuer l'effet.

3. Taxe d'améliorations locales

Imposée aux contribuables concernés, cette taxe sert à financer des travaux d'infrastructures. Elle peut s'ajouter, varier ou cesser en 2025.

¹ Pour la catégorie résidentielle, les taux de taxation s'ajustent en fonction de la variation du taux de l'unité de voisinage.

Explication de l'étalement de la valeur inscrite au rôle

Afin d'atténuer les effets importants de l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation, la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités d'étailler sur trois ans les variations d'évaluation entre le rôle 2021-2023 et le rôle 2024-2026, ce dont s'est prévalu le conseil municipal. Avec l'étalement, c'est comme si la Ville déposait un rôle annuellement.

En 2025, la valeur de taxation correspond à la valeur inscrite au rôle en 2023, additionnée ou réduite de deux tiers de la variation selon le cas. En 2026, un tiers de la variation sera encore ajouté ou retranché à la valeur précédente. L'évaluation imposable en 2026 correspondra ainsi à la valeur inscrite au rôle d'évaluation.

Dans l'exemple qui suit, l'étalement réduit de 336 \$ sur trois ans l'augmentation de taxes attribuable à l'effet du rôle d'évaluation, comparativement à ce qui se serait produit en l'absence de mesure.

Exemple d'une propriété de 250 000 \$ dont la valeur augmente à 467 250 \$, soit une augmentation de 86,9 % comparativement à la moyenne de 71,9 % pour la catégorie résidentielle.

Année	2023	2024	2025	2026	Total (2024, 2025 et 2026)
Sans étalement					
Évaluation au rôle	250 000 \$	467 250 \$	467 250 \$	467 250 \$	
Taux de taxes / 1 000 \$	11,721 \$	6,993 \$	6,993 \$	6,993 \$	
Compte de taxes	2 930 \$	3 267 \$	3 267 \$	3 267 \$	9 801 \$
Avec étalement					
Évaluation imposable étaillée	250 000 \$	322 400 \$	394 834 \$	467 250 \$	
Taux de taxes / 1 000 \$	11,721 \$	9,439 \$	7,991 \$	6,993 \$	
Compte de taxes	2 930 \$	3 043 \$	3 155 \$	3 267 \$	9 465 \$
Effet de l'application de l'étalement		-224 \$	-112 \$	0,00 \$	-336 \$

Les taux de taxes utilisés ne sont cités qu'à titre d'exemple pour illustrer la méthode de calcul de l'étalement.

Subvention potentielle relative à une hausse de taxes municipales

Si vous aviez 65 ans ou plus au 31 décembre 2024 et que vous remplissez les conditions donnant droit à la subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales, utilisez les renseignements ci-inclus pour remplir le formulaire de Revenu Québec Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales (TP-1029TM) et joignez ce dernier à votre déclaration de revenus de 2024.

Renseignements : Revenu Québec
1 800 267-6299 | revenuquebec.ca.

Taux de taxes selon la catégorie de l'immeuble

Tout immeuble inscrit au rôle d'évaluation est assujetti à la taxe foncière générale. La Loi sur la fiscalité municipale du Québec permet aux municipalités de fixer, pour un exercice financier, plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation.

Catégorie de l'immeuble

La catégorie à laquelle appartient votre immeuble est indiquée sur votre avis d'évaluation.

Catégorie	Taux ¹ (par 1 000 \$ d'évaluation)
Immeubles non résidentiels	28,390 \$
Immeubles industriels	28,390 \$
Terrains vagues desservis	24,048 \$
Immeubles agricoles	5,347 \$
Immeubles forestiers	5,347 \$
Résidentielle (résidentiel et autres)	Taux par unité de voisinage ²
Sous-catégorie des six logements ou plus	7,644 \$

¹ Incluant un taux de 0,616 \$ par 1 000 \$ d'évaluation destiné au fonds dédié aux infrastructures.

² Une unité de voisinage est un ensemble de propriétés avoisinantes, dans un environnement similaire, ayant des caractéristiques homogènes.

→ Consultez l'outil **Où vont mes taxes?** pour en savoir plus sur le rôle d'évaluation et les impacts des services municipaux gatineau.ca/ouvontmestaxes

→ Passez à la facture électronique : inscrivez-vous sur le portail citoyen. gatineau.ca/portailcitoyen

→ Pour plus de renseignements sur le **budget 2025**, visitez le gatineau.ca/budget

MODES DE PAIEMENTS

1 Par Internet ou par téléphone auprès de votre établissement financier

2 Par adhésion au programme de prélèvement automatique de la Ville de Gatineau

3 Au comptoir ou au guichet automatique de la plupart des caisses populaires, banques à carte ou caisses d'économie

4 Au comptoir des centres de services, selon l'horaire prédéterminé de chacun (avec frais de 3 \$ taxable par transaction)

5 Par chèques envoyés à l'adresse postale suivante accompagné des coupons de remise :

Ville de Gatineau
C. P. 757, succ. Hull
Gatineau (Québec) J8P 6J3

NOUS JOINDRE

Au sujet de vos taxes municipales

Service des finances
© 819 243-2400
✉ finances@gatineau.ca

Au sujet de votre évaluation foncière ou pour un changement d'adresse

Service de l'évaluation
© 819 243-5594
✉ evaluation@gatineau.ca